

COMMISSION REGIONALE DE PROMOTION DE L'ARBITRAGE

Consultation par visioconférence du mardi 30 juin 2020 – PV n° 1

PAGE 1/4

Présidence : M. David WAILLIEZ (Président).

Membres : Mmes Cendrine PLA (Co-Présidente CDPA64), Sandra RENON (CTRA)
MM. Franck BONNET (Président CDPA79), Eric CREMADES (Président CDPA17),
Quentin DELANNES (Président CDPA24), Zak JAMALI (Président CDPA19), Hubert
LEHER (Co-Président CDPA64), Jacques REYNAERT (Président CDPA47), Kévin
ROSELIER (Président CDPA40),

Invités : Mme Lydie SAINVE (IR2F)

MM. Sébastien AUBINEAU (Réfèrent FI CDPA86), Claude CHEVALIER (Président
CDA40), Michel LACOUÉ NEGRE (Président Pôle Arbitrage64), Christian PINARDON
(Réfèrent FI CDPA87), Séverin RAGER (CTRA)

Excusés : Mme Béatrice MATHIEU (Présidente CRA)

MM. Faiz AGANAYE (Président CDPA86), Philippe COLLIN (Président CDPA23),
Laurent FOUCHE (Président CDPA 16), Nicolas Monjalet (Sites LFNA), Maxime
ROUMIER (Président CDPA 33)

Ouverture de la réunion

Ouverture de la réunion par Sandra Renon, CTRA, remerciant les présents par visioconférence après cette crise sanitaire.

- Prise de parole de David Wailliez, Président de CRPA et Représentant des arbitres au Comité de Direction : il remercie les douze CDPA pour le très bon travail accompli et confirme le versement des conventions d'objectifs, répartis vers les douze districts en fonction du nombre d'accompagnements. Les accompagnements sont reconduits pour la saison 2020/2021.
- Présentation de Lydie Sainvé et de sa fonction au sein de l'IR2F.

Bilan des Formations Initiales Arbitres (FIA) 2019-2020

Sandra Renon présente le bilan des FIA 2019/2020 :

- Pour la LFNA :
- 30 FIA programmées => 29 réalisées + 3 rajoutées hors statut de l'arbitrage en mars, soit un total de 32 FIA.

Nombre de candidats d'août à janvier	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	377	51	428
Absents	21	2	25
Défaillants	13*	0*	13*
Admis	343*	49*	392*
Taux de réussite	96%*	100%*	97%*

*chiffres provisoires :
attente de repêchage

- Succès des stages hors statut de l'arbitrage : 46 nouveaux inscrits (37 hommes, 9 femmes) => à renouveler
- Un point est fait sur les stagiaires toujours en attente d'examen ou de repêchage. Les présents s'engagent à fournir les informations connues manquantes le plus rapidement possible pour clore le bilan (hors retard lié au Covid19).
- Les FIA en LFNA c'est donc :
 - 32 FIA d'août à mars,
 - 474 inscrits dont 449 formés soit 8% en plus de l'an passé
 - 57 féminines supplémentaires
 - 97% de réussite et 5.27% d'absentéisme.

De plus, chaque stagiaire est doté d'un kit d'arbitrage LFNA et d'un livret (le nouveau étant en cours d'élaboration).

- Remerciements pour ce bilan très positif à tous les acteurs et en particulier :
 - aux Présidents et référents FIA de CDPA actifs
 - aux formateurs volontaires (21 chargés de mission et 11 formateurs certifiés proposés par les CDA)
 - aux élus et salariés réactifs
 sans qui rien ne serait possible.

o Sur le plan National (bilan DTA):

- L'arbitrage féminin au niveau national :

Saison	Nombre d'arbitres	Taux de progression
Saison 2015/2016	788	
Saison 2016/2017	798	+1,3%
Saison 2017/2018	830	+4%
Saison 2018/2019	1 042	+25,5%
Saison 2019/2020	1 167	+12%
Objectif saison 2020/2021	1 340	+15%

- L'arbitrage masculin au niveau national :

Saison	Nombre d'arbitre	Taux de progression
Saison 2015/2016	24 537	
Saison 2016/2017	24 529	- 0,03 %
Saison 2017/2018	23 737	-3,2%
Saison 2018/2019	23 213	-2,2%
Saison 2019/2020	22 465	-3,2%
Objectif saison 2020/2021	23 140	+ 3%

Le constat : une érosion constante sur les 3 dernières années.

Les raisons ? :

- Violences aggravées,
- Fusion des ligues et adaptation du statut de l'arbitrage le moins contraignant,
- Nombre de clubs en baisse (-18% en 15 ans),
- Multiplication des loisirs,

Communication FFF

- o Rappel des 2 campagnes de la FFF : « Devenir Arbitre » et « A vous de juger »
- o Nombre de prospects à appeler : 2 571 (DTA → référent régional)
Nombre de prospects appelés : 1 326 (référent régional → référent CDPA)
48 % des prospects au niveau national non appelés.

Pour la LNFA : 214 intéressés, 212 appelés (99% des prospects appelés), 109 inscrits.

- o Ces deux campagnes sont reconduites pour la saison 2020-2021.

Projection FIA 2020-2021

Sandra Renon poursuit sur la saison 2020-2021 :

- o Les nouveaux processus et le fonctionnement avec le Drive commun mis en place cette saison sont concluant à l'unanimité ; ils sont donc reconduits.
- o Les problèmes rencontrés dans la réception des kits, indépendants de notre volonté, ne devraient plus exister ; les nouveaux devraient pouvoir être remis aux Présidents de CDPA lors de notre réunion de rentrée en septembre, répartis par estimation du nombre de stagiaires formés par site de la saison précédente. Excepté les T-shirts, envoyés par Lydie Sainvé avant la formation (gestion des tailles)
- o La dotation LFNA short- chaussettes pour les féminines est reconduite. Ils seront envoyés aux Districts d'appartenance après réussite à l'examen.
- o Rappel pour la demande de Licence :
- ✓ Le Service Licence crée la fiche arbitre lorsque la liste des inscrits est arrêtée
- ✓ Il engage la saisie de la licence; le club voit ainsi un rappel d'une « licence en attente »
- ✓ Une fois l'examen réussi, le club envoie la demande de licence et les documents nécessaires. C'est le district d'appartenance qui valide le certificat médical.

Lydie Sainvé, pour l'IR2F, rappelle que:

- o le dossier complet doit être reçu avant le début de la FIA
- o le responsable de stage doit remplir le drive au plus tard trois jours au terme de la formation
- o le stagiaire doit fournir :

Pour une personne licenciée

- ✓ Dossier d'inscription complet
- ✓ Certificat médical d'aptitude à la pratique de l'arbitrage (si CM non fourni avec la licence 2020.2021)

Pour une personne non licenciée :

- ✓ Dossier d'inscription complet
- ✓ Certificat médical d'aptitude à la pratique de l'arbitrage
- ✓ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité

Sandra Renon présente les dates et lieux des FIA de la saison 2020/2021 validés par l'ensemble des présidents de CDPA.

Questions diverses

Demande de la CDPA 64

- 1) Un joueur qui s'inscrit à une FIA n'a pas besoin du certificat médical pour la formation, la partie médicale de sa licence joueur suffit. Est-ce le cas également pour demander sa licence arbitre une fois l'examen réussi ? Ou doit-il fournir un certificat médical avec la mention « non contre-indication à la pratique de l'arbitrage » ?
=> la question sera posée au Service Licence. Réponse sera apportée aux Présidents de CDPA

Demande de la CDPA 64 et 79

- 2) L'IR2F pourrait-il mettre les Présidents de CDPA en copie lors de l'envoi de confirmation d'inscription à un stagiaire ?
=> réponse positive de Lydie Sainvé

Demandes collégiales

- 3) Est-il possible de recevoir les listings des Présidents de CDPA/Référents FIA et des Formateurs avec leurs coordonnées ?
=> Sandra Renon les fera parvenir
- 4) Comment procède-t-on pour les pré-réservations des sites ?
=> Sandra Renon précise qu'à la demande des Présidents de CDPA la saison passée, le premier contact est fait de manière locale par leur soin. Ils s'engagent ensuite à faire remonter les informations à Lydie Sainvé, qui se chargera de la réservation officielle. Cette dernière précise qu'elle prendra contact avec les sites à partir du 10 juillet.

Prochaine réunion de CDPA les 5 et 6 septembre 2020 au Haillan.

Le Président,
David WAILLIEZ

Le Secrétaire de séance,
Jacques REYNAERT

Procès-Verbal validé le 13/07/2020 par Le Secrétaire Général Luc RABAT.